



# RÈGLES DE SÉLECTION

## ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK

### SLALOM ET KAYAK CROSS

#### Saison 2023

#### U18

Préambule .....	2
Processus de sélection .....	2
Nombre d'athlètes sélectionnables en Equipe de France.....	2
Etapas de sélection en Equipe de France.....	3
1° Temps d'identification international 2022 .....	3
2° Temps d'identification national .....	3
Accès au temps d'identification national .....	3
Trois modalités permettent d'accéder au temps d'identification national :.....	3
Modalité 1 : accès des membres du Collectif France Slalom 2022/2023 admis sur profil .....	3
Modalité 2 : accès des athlètes U18 en N1.....	3
Modalité 3 : autre accès via la course de national 2 slalom. ....	3
Déroulé.....	4
Modalités de sélection sur le temps d'identification national.....	4
3° Temps de confirmation sur les championnats d'Europe .....	5
Modalités de désignation des remplaçants .....	5
Publication des sélections .....	5
Dates prévisionnelles des échéances .....	5

# Sélection de l'Équipe de France U18 - 2023

## Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettront de sélectionner une Équipe de France (EQF) capable d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France SLALOM et KAYAK CROSS, lors de la saison sportive internationale 2023, à savoir :

- Gagner l'or ;
- Maximiser le nombre de bateaux Français en finale.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

L'engagement quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des athlètes pour qu'une majorité de pagayeur.euse.s français.e.s, dans toutes les catégories, présente un niveau individuel conforme aux exigences internationales de chaque discipline.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

Afin de pouvoir participer au processus de sélection des Équipes de France, Il est demandé à l'ensemble des athlètes concerné.e.s de :

- Être licencié.e.s à la FFCK ;
- Signer et respecter la convention individuelle du sportif et ses annexes ;
- Respecter le règlement publicitaire dès le temps d'identification national ;
- Respecter l'Affichage Identification du compétiteur et du niveau Pagaie Couleur ;
- Être à jour de ses factures à l'encontre de la FFCK ;
- Pouvoir concourir pour la France lors des compétitions internationales.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection dans le cas où certains points n'auraient pas été couverts ou en cas d'ajustement nécessaire.

## Processus de sélection

La chaîne de décision pour la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le Directeur de la Performance au Comité de sélection<sup>1</sup> ;
2. Étude de la proposition par le Comité de sélection, qui est force de proposition, afin d'aider le Directeur technique national (DTN) dans la décision de sélection ;
3. Décision définitive de sélection prise par le DTN.

Les membres du Groupe de Suivi Olympique et Paralympique (GSOP)<sup>2</sup> sont consultés par le Directeur de la Performance sur la stratégie du collectif France et des équipes de France, dans une logique de soutien politique au projet sportif.

## Nombre d'athlètes sélectionnables en Équipe de France

En Slalom (K1H, C1H, K1D, C1D), de 0 à 3 athlètes par épreuve seront sélectionné.e.s au Championnat du Monde et au Championnat d'Europe.

<sup>1</sup> Comité de sélection défini dans le CR BEX du 16 décembre 2021

<sup>2</sup> Annexe 9 du règlement intérieur de la FFCK

En Kayak Cross (MK1, WK1), de 0 à 4 athlètes par épreuve seront sélectionné.e.s au Championnat du Monde et de 0 à 3 bateaux au Championnat d'Europe.

## Étapes de sélection en Équipe de France

La sélection définitive de l'Équipe de France U18 s'effectue en deux temps définis ci-après :

- Temps d'identification international 2022 ;
- Temps d'identification national (courses de sélection nationale).

### 1° Temps d'identification international 2022

Comme établi dans les règles de sélection 2021, au regard des résultats sur l'échéance terminale de l'année précédente Championnat du monde U18 2022, les athlètes Champion.ne.s du Monde U18 2022 dans les épreuves individuelles sont qualifié.e.s directement pour le Championnat du Monde et Championnat d'Europe U18 2023 s'ils restent dans la même catégorie d'âge.

Aucun.e athlète français.e n'est identifié.e lors du Championnat du Monde U18 2022.

### 2° Temps d'identification national

#### Accès au temps d'identification national

Trois modalités permettent d'accéder au temps d'identification national :

#### *Modalité 1 : accès des membres du Collectif France Slalom 2022/2023 admis sur profil<sup>3</sup>*

Les athlètes membres du Collectif France Slalom 2022/2023 admis sur profil peuvent s'inscrire dans l'ensemble des épreuves ouverte lors du temps d'identification national (Kayak Slalom, Canoë Slalom, Kayak Cross).

#### *Modalité 2 : accès des athlètes U18 en N1*

Les athlètes U18 en N1 pour la saison 2022- 2023 peuvent s'inscrire au temps d'identification national dans l'épreuve ou les épreuves dans laquelle ou lesquelles ils peuvent courir en N1. Ils peuvent également s'inscrire au temps d'identification national de Kayak Cross.

#### *Modalité 3 : autre accès via la course de national 2 slalom.*

En complément des athlètes du Collectif France 2022/2023 et des athlètes U18 en N1 (cf. modalités 1 et 2), l'accès au temps d'identification national se fera lors de la N2 de Châteauneuf-sur-Cher du 1-2 avril 2023, sur la première course de ce weekend de N2 (la deuxième course pourra être utilisée en cas de fait de course le jour 1), selon la répartition suivante :

Kayak homme slalom	Kayak dame slalom	Canoë homme slalom	Canoë dame slalom
8 premiers athlètes U18	8 premières athlètes U18	8 premiers athlètes U18	8 premières athlètes U18

Les athlètes ayant obtenu un quota pourront s'inscrire au temps d'identification national dans l'épreuve dans laquelle ils.elles ont réalisé.e.s le quota et pour l'épreuve de Kayak Cross.

<sup>3</sup> Cf. Document présentant le collectif France (info DTN n°54 du 08/12/2022)

## Déroulé

Ce temps d'identification national se déroulera pendant les courses de sélection nationale organisées à Vaires-sur-Marne sur la période du 24 avril au 30 avril 2023.

En slalom, le temps d'identification sera composé de trois courses. Chacune d'elles comportera une manche de qualification et une manche de finale A (scratch sénior, U23, U18). Pour les U18, la qualification se court sur une manche avec les catégories senior et U23 (classement scratch). Ils peuvent accéder à la finale A de cette course (scratch sénior, U23, U18). Les 4 premiers U18 de la manche de qualification qui ne sont pas dans la finale A accèdent à une finale de slalom U18 séparée. La sélection des athlètes sur les épreuves de Kayak Cross est basée sur les athlètes obtenant une sélection sur les épreuves de slalom (K1H, K1D, C1H, C1D). Le temps d'identification Kayak Cross U18 sur le temps d'identification national sera ouvert uniquement aux athlètes U18 sélectionnés en Equipe de France 2023 à la suite des 3 courses slalom.

Les informations sur les modalités de course seront précisées dans le bulletin officiel présentant les courses de sélection nationale.

## Modalités de sélection sur le temps d'identification national

**En Slalom**, à l'issue de chaque journée de course, un classement U18 sera établi en prenant en compte les résultats pris dans l'ordre de priorité suivant : d'abord les résultats de la finale A, puis de la finale U18 séparée, puis de la manche de qualification.

Pour le calcul de point des athlètes U18, le barème est le suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 <sup>er</sup> U18 de la course	0
2 <sup>ème</sup> U18 de la course	2
3 <sup>ème</sup> U18 de la course	3
Etc...	
10 <sup>ème</sup> U18 de la course	10
Etc...	

A l'issue de l'ensemble des courses Slalom, un classement final est effectué en additionnant les points des deux meilleures courses Slalom sur les trois.

En cas de total identique, les athlètes seront départagé.e.s sur le classement de leur meilleure course Slalom course.

Exemple	Course N°1	Course N°2	Course N°3	Total Slalom	Total Final	Classement
Embarcation 1	0	5	4	4 (0+4)	4	1 <sup>er</sup>
Embarcation 2	2	2	8	4 (2+2)	4	2 <sup>ème</sup>

Si l'égalité persiste, les athlètes réalisant aux moins deux fois les *minima* définis ci-après seront sélectionné.e.s.

% Basé sur le meilleur total relève (U23 ou U18) de la phase (qualification ou finale)	K1H	C1H	K1D	C1D
	U18	120%	125%	140%

Si l'égalité persiste, les athlètes réalisant les *minima* seront départagé.e.s au millage (calculé en fonction du temps de l'athlète par rapport au temps du vainqueur de l'épreuve) des deux courses prises en compte dans le classement.

Exemple	Course N°1	Course N°2	Course N°3	Total	Classement
Embarcation 1	0 (1000)	8	3 (1050)	3 (0+3)	1 <sup>er</sup> (1000+1050=2050)
Embarcation 2	3 (1075)	0 (1000)	5	3 (0+3)	2 <sup>ème</sup> (1075+1000=2075)

Si l'égalité persiste, le départage se fera sur le classement international, puis national.

Pour être qualifié à la fois au Championnat d'Europe et au Championnat du Monde de slalom U18, chaque athlète doit réaliser, deux fois du temps d'identification national des *minima* inférieurs ou égaux au pourcentage définis ci-dessus.

**En Kayak Cross**, chez les hommes et les dames :

- Le/la premier.e kayak au classement du Slalom sera sélectionné.e pour les épreuves internationales de Kayak Cross.
- le/la premier.e canoë au classement du Slalom sera sélectionné.e pour les épreuves internationales de Kayak Cross.

La ou les places restante(s) seront attribuée.s au sein de l'Équipe de France Slalom sélectionnée lors de la course de contre la montre 1 sur temps d'identification national.

### 3° Temps de confirmation sur les championnats d'Europe

Dans la limite du nombre de places disponibles par épreuve, les athlètes ayant réalisé deux manches dans les *minimas* lors du temps d'identification national sont directement sélectionnés pour le Championnat d'Europe et le Championnat du Monde.

Dans le cas où un.e athlète n'a pas réalisé deux manches dans les *minima* lors du temps d'identification national, il.elle est sélectionné.e pour les stages de préparation et le Championnat d'Europe. Sa sélection aux Championnats du Monde sera effective s'il.elle rentre en demi-finale du Championnat d'Europe.

### Modalités de désignation des remplaçants

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où un.e athlète sélectionné.e en Équipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions identifiées, la sélection des remplaçants se fera par le DTN sur proposition discrétionnaire du Directeur de la Performance.

Les logiques de remplacement auront pour but la performance de l'Équipe de France.

### Publication des sélections

Seules les sélections nominatives (hors remplaçant) seront publiées sur le site de la FFCK. Cette publication rendra la sélection officielle.

### Dates prévisionnelles des échéances

- Championnats d'Europe U18 : 20 au 23 juillet à Bratislava
- Championnats du Monde U18 : du 15 au 20 août 2023 à Krakow